



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 20 novembre 2018

DELIBERATION N° 2018/12

Programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office de l'eau Guadeloupe 2019-2024.

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 20 novembre 2018, délibérant valablement,

- Vu** le code de l'environnement, en particulier les articles L.213-13 et suivants,
- Vu** le programme pluriannuel d'intervention de l'Office de l'Eau adopté par le Comité de bassin le 16 mai 2013 pour la période 2013-2018,
- Vu** la délibération n°2018/04 du 3 juillet 2018 du Comité de l'eau et de la biodiversité confiant à l'Office de l'Eau Guadeloupe la programmation et le financement d'actions et de travaux,
- Vu** la délibération de l'Office de l'Eau N° 2018/CA02/10-18-03 relative à l'évaluation du PPI 2013-2018 et à la préfiguration du PPI 2019-2024,

•Vu les observations émises par la Commission eau et planification du Comité de l'eau et de la biodiversité le 19 octobre 2018,

•Vu le rapport présenté en séance par l'Office de l'eau Guadeloupe ;

DECIDE

Article 1 :

D'émettre un avis favorable sur les grandes orientations du 3^{ème} programme pluriannuel d'interventions (2019-2024) de l'Office de l'Eau Guadeloupe :

•**Axe A (01)** : une nouvelle démarche centrée sur le renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des opérateurs ;

•**Axe B (02 et 03)** : un sensible fléchissement sur le volet eau potable pour les opérations relevant de l'aspect quantitatif afin de développer celles ayant trait à la qualité en vue de corriger les inflexions du 2^{ème} PPI très centré sur la crise ;

•**Axe C (04)** (assainissement) : une action renforcée pour la mise en conformité des STEU et corriger les effets négatifs des rejets dans les milieux naturels ;

•**Axe D (05)** : une évolution sensible des actions d'expertise, de communication et d'information dans une logique partenariale pour la protection des milieux aquatiques (consolidation de l'Observatoire de l'Eau notamment).

Article 2 :

D'émettre un avis favorable sur les taux de redevances fixés au plafond pour la période 2019-2024, et figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature	Détails	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélèvement sur l'eau	Irrigation	€/m ³	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m ³	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m ³	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m ³	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMApour chaque élément MES, DBO, DCO					
	Élevage	€/UGB						
Redevance modernisation des	Domestique	€/m ³	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3

réseaux de collecte	Non Domestique	€/m ³	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m ³	Fixée chaque année par la Loi de Finances					
Redevance Stockage en période d'été		€/m ³	Non mise en œuvre					
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohérence	Non mise en œuvre					
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m ³	Non applicable en Guadeloupe					

Article 3 :

D'émettre un avis favorable sur le scénario 2 correspondant à la répartition financière par orientation suivante :

Orientations du SDAGE	Mission de l'Office de l'Eau	Fiche intervention	TOTAL Orientation k€	% du PPI	Prestations de services (k€)	Enveloppes max. d'aides financières (k€)
O1	Gouvernance		4062	11%	3712	350
	Connaissance	1.1			30	
	Accompagnement	1.2			3682	
	Aides financières	1.3			0	350
O2	Gestion quantitative		9640	26%	70	9570
	Connaissance	2.1			70	
	Accompagnement	2.2			0	
	Aides financières	2.3			0	9570
O3	Gestion qualitative		5786,5	16%	2434,5	3352
	Connaissance	3.1			2409,5	
	Accompagnement	3.2			25	
	Aides financières	3.3			0	3352
O4	Gestion des rejets d'assainissement		12604	34%	160	12444
	Connaissance	4.1			80	
	Accompagnement	4.2			80	
	Aides financières	4.3			0	12444
O5	Protection des milieux aquatiques		5069,5	14%	3409,5	1660
	Connaissance	5.1			3409,5	
	Accompagnement	5.2			0	
	Aides financières	5.3			0	1660
TOTAL			37 162	100%	9 786	27 376

Pour la mise en œuvre des enveloppes d'aide, l'Office de l'eau pourra avoir recours à des dispositifs d'appel à projet.

La mise en œuvre de ces dispositifs permettra notamment :

- 1 – de dynamiser les porteurs de projets (à condition d'accompagner le lancement des appels à projet de communication) ;
- 2 – de sélectionner les projets en fonction de leur impact environnemental ;
- 3 – de sélectionner les projets en fonction de leur maturité ainsi que de la faisabilité et de la rapidité de leur exécution.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 20 novembre 2018,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is stylized, starting with a horizontal line that loops back, followed by a vertical line that descends and then curves back up to meet the horizontal line.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO